# Séminaire international
## de l'IPhiG

# Justine LACROIX


Centre de théorie politique
Université libre de Bruxelles


## Comment défendre les droits de l'homme aujourd'hui ? L'exemple de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne

### Jeudi 1 avril de 10h30 à 12h00

**Lien zoom :** https://grenoble-inp.zoom.us/j/98947450209

Causes de la dissolution des liens politiques, nationaux et familiaux, sources d'insécurité dans la globalisation ou instruments utiles de l'ordre néo-libéral et de la domination impériale...Les droits humains font désormais l'objet de multiples prises de distance critiques au point que certains s'interrogent ouvertement sur la « fin de l'ère droits de l'homme ». Ces interrogations doivent être prises au sérieux car elles ont chacune leur part de vérité. Mais, plutôt que de prendre congé des droits humains ou, à l'inverse, de continuer à célébrer de façon mécanique, il semble plus fécond de tenter d'élucider tout à la fois les insuffisances, les instrumentalisations possibles mais aussi les ressources que recèlent les droits de l'homme pour articuler démocratie, question sociale et question écologique.

Cette présentation visera à illustrer ce que pourrait être une conception « politique » des droits de l'homme en s'appuyant sur un exemple concret : celui de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. De prime abord, cette dernière semble pourtant s'inscrire dans une conception néolibérale du politique qui vise à soustraire les principes du libre-échange du champ de la délibération publique. Pourtant, une autre lecture de la Charte révèle deux aspects des droits qui ne sont pas souvent mis en lumière. Le premier tient à la reconnaissance de la nature toujours conflictuelle des interprétations à donner aux droits fondamentaux. La Charte permettrait ainsi de concevoir l'Union européenne non pas comme le modèle d'une communauté homogène unifiée, mais comme le terrain des luttes démocratiques sur les significations à donner aux concepts de liberté et d'égalité. Le deuxième aspect tient à une approche des droits humains qui permet de les concevoir comme constitutifs d'un espace social. A partir des réflexions d'Hannah Arendt, cet article montre que le concept de « personne » mentionné dans le Préambule de la Charte présente l'intérêt de lier les droits humains aux conditions de l'agir en commun et de la construction d'une communauté d'égaux.


IPhiG Institut de Philosophie de Grenoble

UGA – UFR Arts & Sciences Humaines
Bât. ARSH-2 – 1281, av. Centrale – D.U. de St. Martin d'Hères
CS 40700 - 38058 GRENOBLE CEDEX
Tél : 04 76 38 42 19 42 - Email : Valerie.Perret@univ-grenoble-alpes.fr

UGA UFR ARSH Université Grenoble Alpes